

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

DU 15 FEVRIER 1990

### ORDRE DU JOUR :

1. Formation Ingénieur des Techniques
2. Convention cadre UVHC-VALUVAL
3. Politique de développement de l'Université
4. Contrats pédagogiques
5. Actions internationales
6. Etudes des nouveaux DEA
7. Conseil restreint

#### 1. Formation d'Ingénieur des Techniques (exposé de M. OBERT)

Le rapport DECOMPS relatif à l'étude des problèmes posés par les techniciens supérieurs au sein de l'entreprise conclut à un blocage des carrières dans les grilles indiciaires. La création d'un nouveau diplôme d'"Ingénieur des Techniques", prioritairement réservé à la Formation Continue permettrait de dépasser ce blocage.

Un groupe de réflexion, constitué des représentants de toutes les composantes intéressées, animé par M. OBERT, a étudié un projet pour l'Université. Ce groupe a retenu la filière Maintenance Industrielle qui correspond à l'une des spécificités reconnues de l'Université au niveau national et international (tant à l'IUT - le 1er DUT en Maintenance Industrielle a été créé à Valenciennes - qu'à l'ISTV - MST et DESS - et à l'ENSI).

Le projet pourrait répondre à un public potentiel très important: 35 entreprises valenciennoises ont déjà manifesté leur intérêt et s'engagent à fournir des candidats.

Le projet prévoit une formation initiale sur cinq ans (6 semestres de cours, 4 semestres en entreprise) et une formation continue accessible aux BAC + 2 ayant cinq ans d'expérience professionnelle.

L'intégration de cette formation ne serait pas concurrentielle avec les formations existantes, le cycle classique formant plutôt des ingénieurs d'études, le cycle DECOMPS formant des ingénieurs de production.

Le Conseil, à l'unanimité, souhaite que l'élaboration de ce dossier soit poursuivie et que des contacts soient pris avec des fédérations de professionnels.

## 2. Convention cadre UVHC- VALUVAL (exposé de M. RAVALARD, Président de VALUVAL)

Conformément à la politique de recherche et de transfert de technologie adoptée par l'Université, l'association VALUVAL a été créée et une convention avec l'Université est proposée.

Un contrat de recherche géré par VALUVAL coûtera : 4% reversement à l'Université, 4% reversement à VALUVAL.

Un contrat de recherche conclu par VALUVAL coûtera en plus 10% revenant à VALUVAL.

L'intérêt de VALUVAL consiste principalement :

- en une "vitrine" recherche,
- en un organisme de transfert,
- en un organe de gestion souple.

VALUVAL ne s'occupera pas de formation mais sera une "plaque tournante" d'informations à renvoyer sur les composantes.

L'accord pour la signature de la convention est donné à l'unanimité par le Conseil.

Le prélèvement et le reversement de 4% du chiffre d'affaires de VALUVAL à l'Université est adopté à la majorité (1 contre, 3 abstentions).

Le Chargé de Mission Recherche rappelle qu'il est souhaitable que ce reversement puisse se faire sous la forme de 2% sur crédits de fonctionnement et 2% sur crédits d'investissements.

## 3. Politique de développement de l'Université

### A) Constructions

Les bâtiments dits Droit et GEl ont été retenus dans la première tranche du Contrat Etat-Région, l'avant projet et la maquette ont été adoptés et actuellement les marchés sont en préparation. La construction a toujours été prévue sur le Mont Houy.

Un contre proposition de la Mairie de Valenciennes portant sur l'implantation du bâtiment Droit aux Tertiales vient d'être effectuée.

Il résulte de la discussion que le projet actuel, engagé depuis plusieurs années et arrivé à son terme ne peut être remis en cause sans risques de retards très importants.

D'autre part, l'aspect pluridisciplinaire de l'Université semble nécessiter un regroupement des différents axes de formation et M. MACHELART, Directeur de l'Institut des Lettres exprime le souhait de ses étudiants et de ses personnels de ne pas envisager un départ des Sciences Humaines hors du Mont Houy.

A la question : continue-t-on la procédure de construction d'un bâtiment de 6 000m<sup>2</sup> sur le Mont Houy?

- la réponse du Conseil est OUI à l'unanimité.

Le Président, abordant le contrat Université-MEN rappelle que le contrat fixe l'engagement de l'Etat de construire 4 000m<sup>2</sup> par an et pour 1990 engage 10 000m<sup>2</sup>. Les dossiers doivent être engagés impérativement pour le printemps. Le Président demande la collaboration de tous pour convaincre les Conseillers Régionaux que la priorité consiste à conforter notre Université. Il ne faut pas remettre en cause la volonté du MEN exprimée dans le contrat d'établissement (cf. notamment pp. 22 et 29).

## B) AITOSS

Le Président a demandé au Secrétaire Général de lui préparer des critères fiables de répartition qui serviront à l'affectation des prochains postes AITOSS.

### C) Postes d'enseignants-chercheurs

Même demande que pour les AITOSS.

### D) Comité National d'Evaluation

Viendra vers avril-mai. Une étude préliminaire est en cours.

### E) Avenants au contrat UVHC-MEN

Les avenants pour 1992 sont à préparer dès maintenant, notamment pour les révisions de dossiers (MST Electronique, MST Homme-Machine, DESS...).

Le Président informe que doit être discuté un avenant pour l'IUFM, cet institut étant créé au 01/10/90.

## 4. Contrat pédagogiques : informations

- . Pour les professeurs : 10 demandés, 11 accordés.
- . Pour les Maîtres de Conférences : 35 demandés, 41 accordés.

## 5. Actions internationales

Les projets présentés sont tous d'un grand intérêt et difficilement comparables. Le Conseil Scientifique décide de retenir les critères de priorité suivants :

- privilégier les projets qui concernent des étudiants en langues étrangères, puis ceux pour lesquels la maîtrise des langues étrangères est maintenant indispensable : étudiants en management ou commerce international par exemple ;
- privilégier les échanges européens, notamment dans le cadre de la C.E.E.

Le classement adopté à l'unanimité par le Conseil Scientifique, en fonction de ces critères, est :

- 1 et 2 : les deux projets Lettres ( car la connaissance des langues y est primordiale)
- 3 : DEMI
- 4 : Droit
- 5 : ENSI
- 6 : Réseau européen Communication Homme-Machine
- 7 à 10 : autres dossiers à égalité.

#### 6. Projets de nouveaux DEA : information

Les dossiers de demande de DEA 90 doivent être réalisés pour le 15 Mars. Sont intéressés et recevront un dossier :

- M. MARTINACHE (DEA Sciences et Techniques Art de l'Image et de la Communication )
- M. GIUSTO (DEA Lettres Modernes)

Une information générale sera faite par le Chargé de Mission Recherche.

Le prochain Conseil Scientifique est fixé au 15 Mars 1990.